communiqué de presse

Prime aux professionnels de santé : un signal fort doit être adressé à l'ensemble du monde de la santé

Paris, le 23 avril 2020 – Face à la crise du Covid-19, nos concitoyens et les pouvoirs publics ont pu mesurer l'engagement et la mobilisation sans faille des soignants et des personnels de tous les établissements de santé. La coopération réussie entre les établissements de santé privés et publics a été saluée par le Président de la République et le ministre de la Santé. Elle a permis à notre système de santé de faire face aux premières vagues de l'épidémie. Dans ce contexte, le Ministre de la Santé Olivier Véran a annoncé le 15 avril 2020 l'attribution d'une prime exceptionnelle et la sur majoration des heures supplémentaires réalisées dans le cadre de la crise pour les personnels des établissements de santé publics, privés lucratifs et à but non lucratifs.

La FEHAP, la FHP, la FNEHAD et Unicancer saluent la volonté du ministre d'accorder cette prime à l'ensemble des professionnels des établissements de santé. Les fédérations partagent pleinement la nécessité de reconnaître l'engagement de TOUS les professionnels de santé, quel que soit le statut de leur établissement de rattachement et quelle que soit leur fonction dans les établissements de santé. Les agents d'accueil, des services administratifs et hospitaliers montés au front n'ont pas démérité. Ils ont pris des risques pour préserver, malgré les circonstances, le fonctionnement des établissements de santé

« *Cette prime est une reconnaissance pour l'ensemble des personnels des établissements de santé. Nous souhaitons que les modalités d'attribution – montants, critères, calendrier – soient identiques entre tous les établissements de santé et concernent tous les personnels mobilisés*. » rappellent les présidents de la FEHAP, de la FHP, de la FNEHAD et d'Unicancer. « *Les salariés des établissements de santé, de tous statuts, ont affronté les mêmes risques et ont partagé un même engagement salué par les Français chaque soir ! Ce principe d'équité, dans les discussions que nous avons eues jusqu'à présent sur le versement de cette prime, doit être pleinement garantie. Les Français plébiscitent la coopération entre les secteurs de tous statuts et sont à n'en pas douter très attachés à la reconnaissance de l'ensemble des professionnels* ».

Les fédérations hospitalières du secteur privé se tiennent à la disposition du ministère de la Santé pour travailler sur les modalités précises d'allocation de cette prime envisagée dès le mois de mai prochain et de la sur majoration des heures supplémentaires.

A propos d'Unicancer

Unicancer est l'unique réseau hospitalier français dédié à 100 % à la lutte contre le cancer et la seule fédération hospitalière nationale dédiée à la cancérologie. Il réunit 18 Centres de lutte contre le cancer (CLCC), établissements de santé privés à but non lucratif, répartis sur 20 sites hospitaliers en France. Les CLCC prennent en charge près de 540 000 patients par an (en court-séjour, HAD et actes externes). Unicancer est aussi le premier promoteur académique d'essais cliniques en oncologie, à l'échelle européenne, avec 90 essais cliniques actifs promus, près de 6 500 patients inclus, Le réseau Unicancer bénéficie d'une réputation mondiale avec la production d'un tiers des publications françaises d'envergure internationale en oncologie (source : étude bibliométrique/ Thomson Reuters). Au total, près de 600 essais cliniques (inclusions ou suivis) sont promus en 2018 par le réseau Unicancer, plus de 15% des patients des CLCC sont inclus dans les essais cliniques et plus de la moitié des PHRC dévolus aux CLCC. Les 18 CLCC et la direction R&D d'Unicancer sont certifiés ISO 9001:2015 pour leur recherche clinique. >> Suivez-nous : www.unicancer.fr

A propos de la FEHAP – Santé, social, privé, solidaire

La FEHAP, présente depuis 1936 dans l'ensemble des champs de la protection sociale, est la Fédération de référence du secteur privé solidaire en Santé. Elle rassemble plus de 4 800 adhérents, œuvrant au sein de plus de 1500 organismes gestionnaires. Ces associations, fondations, congrégations, mutuelles, organismes de retraite complémentaire, de prévoyance… emploient près de 280 000 salariés, soit près de 12% des emplois salariés de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Sa souplesse alliant gestion privée et service public place ses établissements et services à la pointe de l'innovation et de la recherche. Sa gouvernance, issue de la société civile, est désintéressée. Ainsi, tous les résultats sont réinvestis au sein des structures au profit des personnes accueillies et soignées. Au cœur de l'ESS, les établissements et services sanitaires, sociaux, et médico-sociaux de la FEHAP, garantissent chaque année à plus de 2,5 millions de personnes un égal accès aux soins et à l'accompagnement, quel que soit l'âge, le handicap, la pathologie ou la situation sociale. En savoir plus : http://www.fehap

A propos de la FHP

La FHP regroupe 1.000 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 8,5 millions de patients. Environ 150.000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40.000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge : • 57% des interventions chirurgicales • près de 68 % de la chirurgie ambulatoire • 2,6 millions de passages dans 126 services d'urgences • Un accouchement sur quatre • Près d'un tiers (32,5) des soins de suite et de réadaptation • Plus de 17% des hospitalisations psychiatriques • 20% de l'activité d'Hospitalisation à domicile (HAD). En savoir plus sur www.fhp.fr

À propos de la FNEHAD

Créée en 1973, la FNEHAD (Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile) est la fédération hospitalière spécifiquement dédiée à l'hospitalisation à domicile (HAD). Elle regroupe plus de 250 établissements d'HAD installés sur le territoire métropolitain et ultramarin, quel que soit leur statut juridique. Ces structures réalisent plus de 90 % des journées d'hospitalisation à domicile.
www.fnehad.fr / @fnehad_info

Contacts presse

Unicancer
Valérie Perrot-Egret – v-perrot-egret@unicancer.fr – 06 09 87 02 20
FEHAP
Maryse de Wever – maryse.dewever@fehap.fr - 06 77 20 93 81
FHP
Benjamin Azogui, benjamin.azogui@fhp.fr - 06 27 20 18 49
FNEHAD
Nicolas NOIRIEL – n.noiriel@fnehad.fr